

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
09/02/87

Origine :
IMP
DGR

MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
(pour attribution)

MM les Directeurs
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
(pour attribution)

M le Directeur de l'UCANSS
(pour information)

MM les Directeurs
des autres régimes obligatoires
(pour information)

Réf. :

IMP n° 3/87 - DGR n° 2040/87

Plan de classement :

271	21				
-----	----	--	--	--	--

Objet :

MISE EN PLACE D'UN RELEVÉ INDIVIDUEL DE SOINS EXTERNES S.3414 (12/86)

Conformément à la Circulaire Ministérielle n° 84 H 1298 du 23 Octobre 1984, il est créé un relevé individuel de soins externes, dispensés dans un établissement financé par dotation globale et en rapport avec un accident ayant entraîné un recours contre le tiers responsable.

Pièces jointes :

0	1
---	---

Liens :

Date d'effet :

Immédiate

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

- RAPPEL DE LA PROCEDURE

Outre les informations individualisées transmises spontanément et périodiquement, par l'établissement financé par dotation globale, la Circulaire Interministérielle N° 84 H 1298 du 23 Octobre 1984 a prévu qu'en cas de recours contre un tiers, à la demande de l'Organisme d'Assurance Maladie, l'établissement adresse un relevé individuel des soins externes. Il a donc été créé un imprimé inter-régimes réservé à cet usage.

II - CIRCUIT D'UTILISATION DE L'IMPRIME

1 - L'Organisme d'Assurance Maladie

- établit la demande de relevé S.3414, en complétant les rubriques et zones suivantes : date de la demande, identification de l'assuré et du patient, date de l'accident, Numéro de Recours et adresse de l'Organisme Gestionnaire,
- l'envoie à l'Etablissement Hospitalier.

2 - L'Etablissement Hospitalier

- complète le relevé S.3414 (partie grisée de l'imprimé),
- le retourne à l'Organisme d'Assurance Maladie.

Il s'agit donc d'un imprimé commun à tous les régimes de Sécurité Sociale.

III - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- présentation : à l'italienne

- format : 6 pouces x 210 m/m

- papier : couleur : rose clair
grammage : 80 g

- impression : recto uniquement
couleur d'encre : noir

- façonnage : pas de façonnage particulier

IV - APPROVISIONNEMENT

L'UCANSS a été sollicitée pour réaliser ce nouvel imprimé.

Elle procédera donc prochainement à un inventaire des besoins auprès de chaque Caisse Primaire.

V - BILAN D'UTILISATION

Dans la mesure où il s'agit d'un nouveau formulaire, les Caisses sont invitées à faire part au Service des IMPRIMES de la CNAMTS, les difficultés d'application rencontrées.

Le Sous-Directeur
Chargé des Imprimés

J. KORNIAT

Le Directeur-Adjoint
Chargé de la Direction
de la Gestion du Risque

M. BARUBE